

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 370

présenté par  
Mme Dalloz et M. Forissier

-----

**ARTICLE 8 BIS**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le rôle de l'Education nationale est de faire acquérir par les élèves les connaissances linguistiques et scientifiques dont tout citoyen a besoin pour devenir et être un adulte autonome. Son rôle n'est pas de remplacer les parents et la famille.